



AVIS PUBLIC

SÉANCE EXTRAORDINAIRE 4 MARS 2026

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que :

Le conseil municipal tiendra une séance extraordinaire le mercredi 4 mars 2026 à 18 h à la salle de la FADOQ au 234, rue des Loisirs.

Conformément au *Code municipal du Québec*, les délibérations du conseil au cours de cette séance porteront uniquement sur les points suivants ;

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
4. PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS (RELATIVE À L'ORDRE DU JOUR)
5. SÉCURITÉ PUBLIQUE
6. ADMINISTRATION, GREFFE ET RESSOURCES HUMAINES
 - 6.1. Adoption d'une entente intermunicipale relative au partage d'une ressource en communications et animation du milieu
 - 6.2. Autorisation de dépôt d'une demande de coopération intermunicipale relative au partage d'une ressource en communications et animation du milieu avec la municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville
7. POLITIQUE ET RÉGLEMENTATION MUNICIPALE
8. URBANISME ET ENVIRONNEMENT
9. TRAVAUX PUBLICS
10. LOISIRS, CULTURE ET FAMILLE
11. DEMANDES AU CONSEIL, RAPPORT DU MAIRE ET TOUR DE TABLE
12. VARIA
13. PÉRIODE DE QUESTIONS
14. LEVÉE DE LA SÉANCE
 - 14.1. Levée de la séance

Le tout conformément à la Loi. Donné à Saint-Patrice-de-Sherrington, ce 27^e jour du mois de février 2026.

Clément Costanza,
Directeur général et greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, Clément Costanza, à Saint-Patrice-de-Sherrington, Directeur général et greffier-trésorier de la municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis le 27^e jour du mois de février 2026.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 27^e jour du mois de février 2026.

Clément Costanza
Directeur général